



**LYCEE PROFESSIONNEL
MARITIME DANIEL RIGOLET**
Rue MATIGNON
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Tél. : 02 33 88 57 10
Email : lpma-cherbourg@developpement-durable.gouv.fr

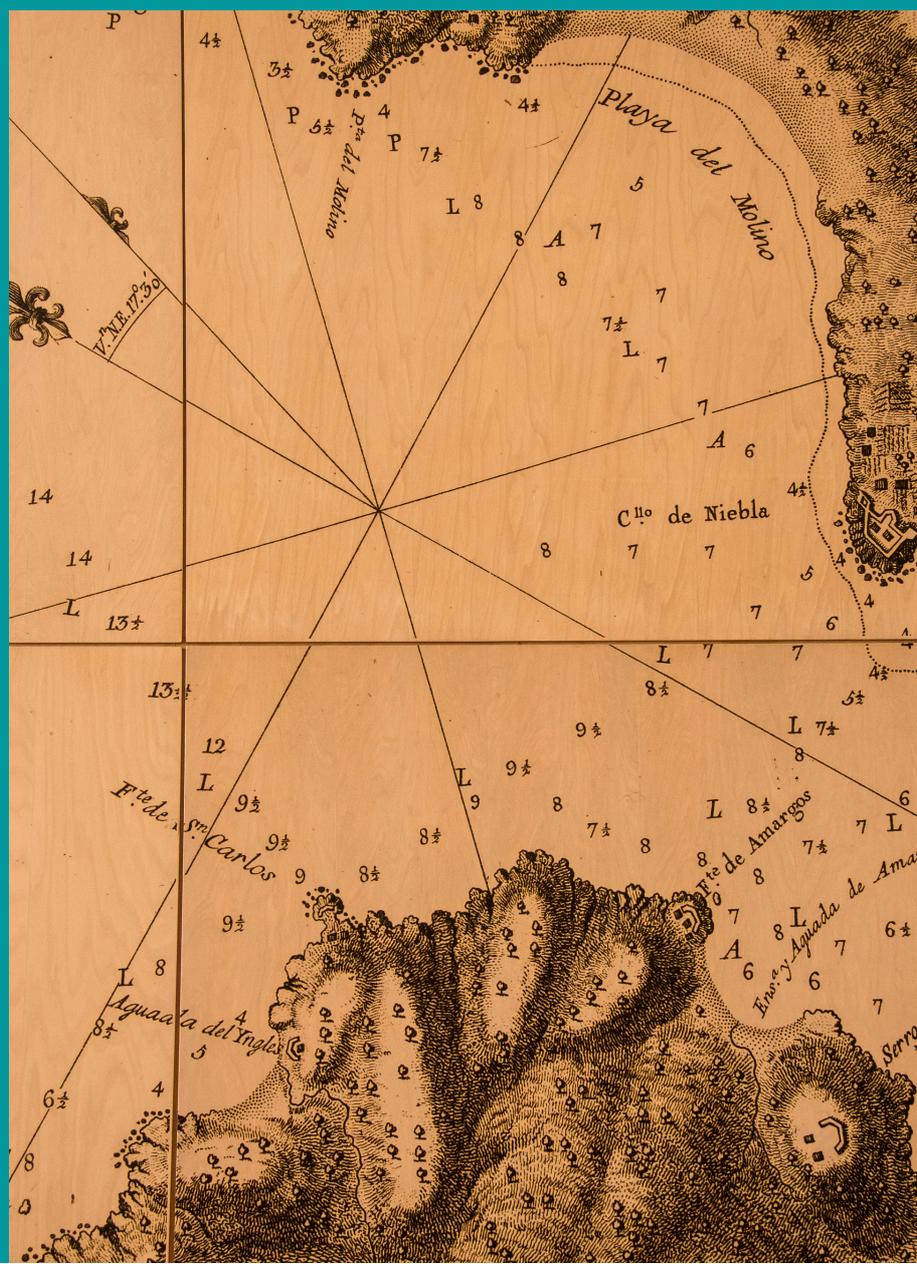
ANNEXE 1



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'INTERNAT

SOMMAIRE

- 01 Présentation et numéro d'astreinte
 - 02 Horaires de l'internat: service du soir
 - 03 Horaires de l'internat: service du matin
 - 04 Règles de vie
 - 05 Fonctionnement et sécurité
-



RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT DU LYCEE DANIEL RIGOLET



Règlement intérieur à destination des usagers du lycée maritime et de leurs responsables légaux.

L'équipe du LPMA est heureuse de vous accueillir à l'internat.

Notre mission est de vous offrir le meilleur cadre possible pour poursuivre vos études en toute sérénité.

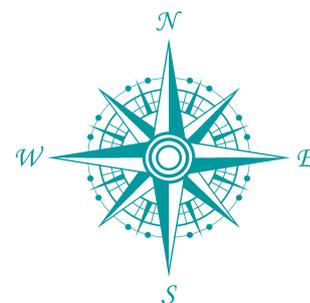
L'attention des élèves et des familles est attirée sur le fait que l'internat n'est pas obligatoire mais un service mis à leur disposition. Par conséquent tout élève (mineur ou majeur) ayant choisi d'être interne, est considéré adhérant au présent règlement et s'engage à le respecter sans réserve.

Des surveillants d'internat et assistants d'éducation sont toujours présents. Le numéro de téléphone de l'internat, joignable de 19h30 à 08h00 en semaine et de 20h30 le dimanche à 7h le lundi matin est :

le 06.08.08.01.24

En cas de retard de train ou de transport, nous remercions l'élève ou ses responsables de contacter l'établissement dans les plus brefs délais en composant le numéro ci-dessus. Cela permet au personnel de surveillance de pouvoir gérer les changements d'horaires imprévus tout en encadrant le reste de l'effectif.

Service du soir



Les horaires ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent varier légèrement selon les circonstances (protocole sanitaire, sortie pédagogique, etc.). Les responsables légaux sont prévenus des modifications via Pronote.

1. L'internat accueille les élèves le dimanche soir de 20h30 à 22h.

Il est demandé aux élèves et aux familles de respecter strictement ces horaires, par courtoisie envers le personnel de surveillance et la qualité du service.

2. Les locaux de l'internat sont ouverts en semaine de 19h30 à 07H30.

Une ouverture de l'internat à 17h30 jusqu'au temps du self pour les élèves qui le désirent est possible à la discrétion des surveillants, uniquement si la gestion du service le permet et avec l'accord de la direction.

3. Rythme/horaire des élèves internes (du lundi au vendredi matin):

De 17h25 à 18h20 :

- Sortie autorisée pour les élèves majeurs, CAP 2ème année, 1ères et Terminales sauf interdiction des responsables ou mesure décidée par les personnels.
- Temps encadré par la vie scolaire pour les élèves de 1ère et Terminale présents et les élèves interdits de sortie (Étude libre, sport, temps au foyer...)
- Etude en salle obligatoire pour les élèves de 2nde et de 1ère année de CAP.

NB : sur demande des responsables, les élèves demi-pensionnaires et externes peuvent se joindre à l'étude en salle.

De 18h30 à 19h30 : Dîner et temps au foyer

De 19h30 à 20h30 :

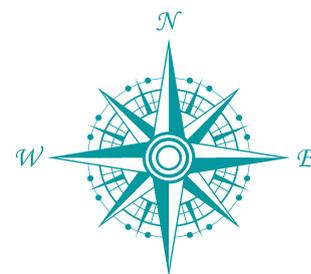
- Montée à l'internat et temps de repos (au calme) pour les élèves de 2nde et CAP1
- Etude en chambre pour les élèves de 1ère
- Etude en salle pour certains élèves à régime spécifique (élèves sous contrat, sportifs ayant pratiqué du sport à la première heure, etc.)

NB; l'étude du soir est "facultative" pour les élèves de Terminale, c'est-à-dire qu'ils gèrent leur travail personnel en autonomie, et se fait en chambre pour les élèves de Première. Toutefois, en cas de difficultés observées par le Conseil de classe, l'étude peut leur être imposée en salle de permanence sur ces horaires.

20h30 à 20h45 : pause avec sortie (uniquement aux abords directs de l'établissement) autorisée

22h30 : Extinction des feux

Service du matin



Les horaires ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent varier^S légèrement selon les circonstances (protocole sanitaire obligeant par exemple l'échelonnement des services de cantine, etc.). Les responsables légaux sont prévenus des modifications via Pronote.

De 06h30 à 06h55 : Réveil (en cas d'échelonnement des services de cantine, ces horaires peuvent varier)

A partir de 07h15 : Petit déjeuner (7h30 le lundi matin). Un deuxième service est prévu à 7h30.

4. Horaires spécifiques du vendredi:

- Les élèves terminant les cours en fin de matinée doivent descendre leurs valises en quittant l'internat le matin, soit au plus tard à 7h40 pour le dernier service du petit-déjeuner.
- Les élèves finissant les cours l'après-midi peuvent retourner chercher leurs affaires à la pause de l'après-midi.

5. L'internat en journée:

L'internat est fermé de 7h40 à 17h30. Les postes des personnels de surveillance de jour ne comprennent pas la gestion de l'internat. Les élèves doivent donc s'assurer d'avoir leur matériel.

6. Élèves pratiquant une activité sportive sur le temps de l'internat:

- Une attestation d'inscription et une autorisation parentale sont obligatoires. L'horaire de retour peut s'effectuer jusqu'à 20h30, 21h pour les sportifs de haut niveau avec justificatifs à l'appui.
 - Dans la mesure du possible, l'heure d'étude manquée doit être rattrapée. Par conséquent, les élèves absents de 17h30 à 18h30 iront à l'étude de 19h30 à 20h30, et inversement.
 - La dérogation aux horaires de l'internat pour les élèves sportifs relève d'une autorisation et non d'un droit. L'autorisation de sortie peut être suspendue par l'établissement à l'appréciation des circonstances.
 - Les élèves absents sur le temps du self (motif sportif, médical, etc...) sont autonomes dans la commande de leurs repas : un panier repas peut en effet être réservé aux cuisines mais l'élève doit en faire la demande.

7 Animations à l'internat

Des surveillants et/ou des enseignants peuvent proposer des animations en semaine: les élèves sont bienvenus pour y participer. Si cette activité se déroule sur le temps de l'étude, le CPE ou la direction peuvent examiner le profil de l'élève et ses aptitudes à rattraper ce temps de travail.

RÈGLES DE VIE

Hygiène des locaux et respect d'autrui

Les élèves doivent respecter le sommeil d'autrui. Ils doivent respecter le silence dans les chambres, couloirs et douches. Avant de se rendre dans une autre chambre, ils sont tenus de demander l'accord d'un surveillant.



Nous vous remercions de veiller à tenir vos chambres propres, c'est-à-dire aérée et balayée, avec les lits faits. Le linge de lit doit être conforme aux règles d'hygiène et de sécurité (sac de couchage et linge en synthétique interdits). Il doit être nettoyé tous les 15 jours et à chaque vacances ou départ en stage.

Le sol doit être balayé chaque matin sous la supervision du responsable de chambre (désigné par les surveillants). Celui-ci se joint également au ménage mais doit en plus s'assurer que le travail collectif a été fait correctement.

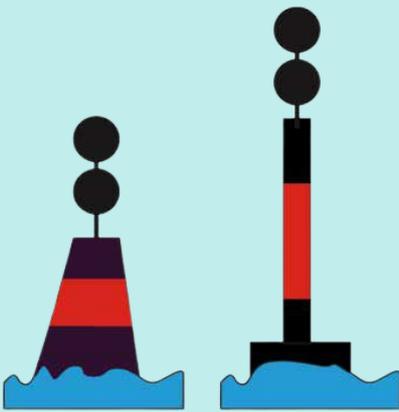
Objets et accessoires prohibés

Ne sont pas autorisés à l'internat :

- Le port de chaussures
- L'apport de nourriture et de boissons extérieures.
- La détention et / ou la consommation d'alcool et de produits stupéfiants
- La détention de tout arme et objet contenant.
- Les appareils de chauffage d'appoint, les rallonges électriques et les multiprises

Concernant le changement de chambre:

Les surveillants attribuent les places des élèves dans les chambres. Les demandes de changement de chambre dans l'année doivent revêtir un caractère exceptionnel.



Utilisation des appareils numériques

Pendant les études en chambre : les téléphones, ordinateurs portables seront utilisés après accord du surveillant.

Nous vous remercions de ne pas utiliser les ordinateurs et téléphone après le couvre-feu, par courtoisie et respect des autres, et pour la qualité de votre propre sommeil.

Le téléphone portable et les ordinateurs sont autorisés dans la mesure d'un usage raisonnable. Le matériel en question peut être confisqué par un surveillant, qui le remettra à la direction.

Pour toute information concernant un élève, les surveillants d'internat sont joignables au numéro indiqué en début de règlement.

ATTENTION: L'usage, sans autorisation, de tout appareil de prise de vue ou de son (y compris avec un téléphone), est passible de sanctions disciplinaires et pénales.



Une fiche d'état des lieux est établie pour chaque chambre avant la rentrée : merci de prendre soin du matériel et des locaux mis à votre disposition, car le matériel dégradé peut être facturé à vos responsables.



FONCTIONNEMENT ET SECURITE



1 Le rôle des surveillants

Les surveillants de nuit occupent chacun une chambre de garde (une chambre par étage). En cas d'urgence, ils sont mobilisés après le couvre-feu (22h30). Ils donnent aux élèves le rythme/horaire et les consignes nécessaires au bon fonctionnement du service.

Afin qu'ils puissent veiller au mieux aux élèves, il est demandé de prévenir d'une absence le plus tôt possible. En cas d'absence non signalée, les surveillants doivent se rendre en vie scolaire pour appeler les familles, ce qui entrave le bon fonctionnement du service.

Les responsables légaux qui ne pourraient joindre le jeune directement peuvent appeler sur le portable de l'internat, de 17h30 à 7h30.



2 Le rôle du responsable de chambre

Un responsable de chambre est désigné par les surveillants. Ce rôle change régulièrement.

Le rôle du responsable de chambre est le suivant:

- S'assurer que le ménage est correctement fait le matin avant de descendre au self.
- En cas d'évacuation d'urgence, s'assurer que tous les camarades ont bien quitté la chambre et veiller à leur bon rassemblement (voir plus bas)

3 Alerte sécurité et modalités d'évacuation

En cas de déclenchement de l'alarme incendie le soir ou la nuit pour un exercice ou un cas réel :

- En toutes circonstances, chacun doit garder son calme et respecter les consignes, ne pas courir et écouter les surveillants.
- Penser à se couvrir et à se chausser, sans perdre de temps
- En aucun cas n'utiliser les interrupteurs électriques.
- RÔLE DES CHEFS DE CHAMBRE : Comme dit plus haut, s'assurer que tous ses camarades soient réveillés et aient quitté la chambre ; Regrouper les camarades de chambre au point de ralliement et rend compte au surveillant du nombre d'élèves présents pour sa chambre, afin de vérifier qu'aucun élève ne s'est égaré en route.



